

Premier plan

Le journal d'informations du PUCA plan | urbanisme | construction | architecture

N° 27 NOVEMBRE 2012 - MARS 2013

AGENDA Novembre 2012 - mars 2013 **BRÈVES** Colloque « L'hébergement dans le logement d'un tiers » : la question sociale et ses enjeux urbains - Résultats 2^e session programme REHA - 1^{er} Séminaire PREBAT 2 Amélioration énergétique en copropriétés : les leviers pour déclencher les travaux - Concours Europan 12 **ENTRETIEN** Bernard Duhem, secrétaire permanent du PREDIT jusqu'en octobre 2012 : La recherche incitative en question **LIBRAIRIE** Zoom sur la recherche « Le projet négocié » - Les publications du PUCA et chez les éditeurs **DOSSIER** Normalisation et développement durable : préférences individuelles et intérêt général.

PUCA



Éditorial

Norme vient du latin *norma*, la règle, l'équerre. Les exemples les plus anciens de normes ont concerné la monnaie et les poids et mesures. Elles étaient au départ l'expression du pouvoir régalién, même si la notion explicite de norme est plus récente. Le dossier du présent numéro aborde la question spécifique des normes techniques, ainsi que celle de leur contribution à l'intérêt général.

Après une première étape en 2009 et 2010 où l'approche juridique avait été privilégiée, l'atelier des années 2011 et 2012 a retenu l'approche économique, avec une participation des juristes de la première étape afin de capitaliser sur celle-ci. La première question posée par les normes est leur coût induit, ainsi que le bénéficiaire de la rente ainsi créée. Dans nos secteurs, notamment

celui de la construction, des normes rendues obligatoires par voie réglementaire sont ainsi souvent accusées de renchérir le coût des bâtiments et notamment des logements. Ces transferts financiers entre acteurs ont de plus le défaut d'être implicites, au contraire par exemple d'une taxe. Les économistes recommandent généralement des mesures qui modifient les signaux-prix car cela permet d'atteindre l'optimum socioéconomique à un coût moindre que dans le cas de la mise en œuvre de normes.

La dynamique des normes peut induire des surcoûts transitoires pendant l'adaptation du marché. On peut alors trouver par exemple des produits pour le bâtiment qui sont plus chers alors qu'ils satisfont une norme moins exigeante : parce que ne constituant plus le cœur du marché, leur production est moins efficace. Le caractère transitoire de ces surcoûts devient important quand les normes

évoluent rapidement, comme c'est le cas de la réglementation thermique.

Une autre interrogation sur les normes est qu'elles s'appliquent à toutes les situations, alors que, pour reprendre à nouveau l'exemple de la réglementation thermique dans la construction, il pourrait être plus efficace que certains bâtiments aillent plus loin dans l'efficacité énergétique que d'autres pour un même résultat global. C'est le caractère uniforme de la règle qui est alors critiqué. Là aussi, les signaux-prix constituent l'une des solutions pour éviter cette uniformité et c'est l'une des raisons de leur efficacité plus grande. Les normes pourraient parfois contourner cette difficulté : pour les bâtiments à énergie positive, des réflexions sont ainsi en cours sur une mesure de ce bilan énergétique positif à l'échelle d'un îlot plutôt que d'un seul bâtiment.

Le contexte économique actuel de fort chômage, de précarisation de l'emploi, de

déficits publics élevés impliquant une fiscalité alourdie, accroît les tensions entre une partie des acteurs ayant les moyens de respecter ces normes, ou qui en bénéficient, et une autre partie qui ne parvient à subsister que par l'inorganisé, l'informel, etc. La question d'une éventuelle segmentation des marchés, avec des normes différentes, peut alors se poser. Une autre approche peut consister à viser une obligation procédurale : prendre en compte, prêter attention à, prendre soin de... Dans le cas du facteur 4, on pourrait imaginer aussi un dispositif économique qui incite les plus riches à aller beaucoup plus loin que les normes actuelles ou annoncées, compensant ainsi une ambition nécessairement moindre des moins riches.

Emmanuel RAOUL
Secrétaire permanent du PUCA

Brèves



© DR

Les 8 projets lauréats REHA2

Agenda

12 NOVEMBRE

METL – Grande Arche de la Défense
Paroi sud – salle 1
Amélioration énergétique en copropriétés
Séminaire 1 : Les leviers pour déclencher les travaux

23 NOVEMBRE

METL – Grande Arche de la Défense
Paroi nord – Auditorium (niveau 3)
BEPOS Atelier 2

26 ET 27 NOVEMBRE

Grenoble
POPSU 2

30 NOVEMBRE

METL – Grande Arche de la Défense
Paroi sud – salle 34M73
Séminaire « Nouvelle économie institutionnelle »

13 ET 14 DÉCEMBRE

Paris
Eurosites République
Colloque de valorisation des recherches du programme Interdisciplinaire de recherche Ville et Environnement (PIRVE)

19 DÉCEMBRE

Les matinées du CGEDD
Le B.A.-BA de l'aménagement durable. Animé par Ariella Masbounji qui recevra Michel Brodovitch

21 DÉCEMBRE

Paris
Séminaire POPSU « Économie de la connaissance »

14 JANVIER 2013

METL – Grande Arche de la Défense
Paroi sud – Salle 1 (niveau 3)
Colloque Hébergement chez un tiers : la question sociale et ses enjeux urbains

17 JANVIER 2013

Paris – Maison de l'architecture d'Ile-de-France
Soirée Débats du PUCA
Programme L'urbanisme de projet en chantier – Le projet urbain pris au « jeu de la barbichette »

1^{ER} FÉVRIER

METL – Grande Arche de la Défense
Paroi sud – salle 34M73
BEPOS Atelier 3
Comment concilier haute performance énergétique et haute qualité architecturale

20 ET 21 MARS 2013

Rennes – Le Liberté
Esplanade Charles de Gaulle
Club Ville Aménagement
7^{èmes} Entretiens de l'Aménagement
Le printemps des villes : ville en mouvements, ville pour tous
Inscriptions : www.atout-org.com/
entretiens-amenagement
club-ville-amenagement@i-carre.net
Tél : 01 40 81 24 56

21 MARS 2013

Saint-Etienne – Cité du Design
Grand Atelier Logement Design pour tous – Quelles réponses apporter aux nouveaux enjeux du logement ?
http://www.citedudesign.com/sites/infos_pratiques/

Pour en savoir plus :

josette.marie-jean-robert@developpement-durable.gouv.fr
tél : 01 40 81 24 30
Site internet du PUCA
<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>

COLLOQUE

L'hébergement dans le logement d'un tiers
La question sociale et ses enjeux urbains

Le Plan Urbanisme Construction Architecture a organisé le lundi 14 janvier 2013, à l'Arche de la Défense, un colloque de restitution des résultats de recherches d'un de ses programmes sur « Hébergement dans le logement d'un tiers, la question sociale et ses enjeux urbains ». Il s'adressait aux chercheurs, aux acteurs de la ville et de l'habitat. Vivre chez un tiers, un proche ou un parent, pour une durée plus ou moins longue est une réalité que connaît un grand nombre de personnes. L'Insee dénombrait en 2002, près d'un million de personnes hébergées chez un tiers. Renvoyée à la sphère privée, cette situation, entre figure familière de l'hospitalité et arrangement face aux contraintes économiques, peine à émerger dans le débat public. Elle constitue pourtant un enjeu important. Un enjeu social d'abord, car l'hébergement chez un tiers constitue parfois l'ultime solution qui empêche de se retrouver à la

rue (lorsqu'elle ne la précède pas). Enjeu social également, car la situation d'hébergé dans le logement d'un tiers figure parmi les critères d'éligibilité des demandes faites au titre du DALO, tout en étant parfois considérée comme d'une moindre urgence que d'autres situations. Enjeu social toujours car elle apparaît, dans un contexte de « crise du logement abordable », comme une réponse aux difficultés plus générales d'accès aux logements pour les ménages précaires, les réfugiés et les sans droits, avec pour résultat souvent le surpeuplement des logements. Un enjeu urbain aussi car ces situations lorsqu'elles touchent des territoires entiers ont une incidence sur l'organisation de la vie urbaine, la prévision des effectifs scolaires, la fréquentation des services publics, la liste des demandeurs de logement sociaux, et le relogement lors d'opérations de rénovation urbaine.

Mais l'hébergement dans le logement ne se limite pas aux franges les plus paupérisées de la population. L'évolution des cycles de vie, les recompositions familiales, l'intermittence du travail, la part grandissante des études, des stages ou de la formation... conduisent à faire sortir l'hébergement de sa condition marginale au regard des autres situations sans qu'on en ait une bonne connaissance, ni une réelle mesure. Au final, c'est tout autant la place faite au « régime de l'hospitalité » comme composante essentielle de la vie urbaine que celle du droit au logement et à la mobilité qui se trouvent questionnées. C'est aussi, plus concrètement, la prise en compte de cette réalité par les dépositaires de l'action publique.

Pour plus d'informations
François Ménard
francois.menard@developpement-durable.gouv.fr
Phuong Mai Huynh
mai.huynh@developpement-durable.gouv.fr

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES

Programme REHA
deuxième session

Lancée en janvier 2012, la deuxième consultation du programme REHA « Requalification à haute performance énergétique de l'habitat » a reçu 57 propositions visant à apporter des solutions techniques, architecturales et financières, et à faire progresser la réflexion pour accompagner la requalification de l'habitat.

Le jury de sélection s'est réuni les 2 et 3 octobre, sous la présidence de Jean-Paul Dallaporta, président du Comité « Amélioration énergétique du parc privé et social » du PREBAT.

8 projets ont été retenus sur les critères suivants : qualités urbaines, architecturales et d'usage, qualités et performances techniques, énergétiques et environnementales, pertinence de l'approche socio-économique, potentiel d'adaptation et de déclinaison, pertinence au regard des trois axes de réflexion (diversification, mutualisation, densification).

Ces 8 propositions, qui pourront faire l'objet de réalisations expérimentales, sont les suivantes :

Mandataire de l'équipe	Titre de la proposition
Armel Pellerin et Ludovic Jaouen	Océanis
b architectures	La Maison Ville
Red Cat Architecture	Le Cloître Urbain
Tekhnè	–
Architecture Ad'Lib	Upgrade 3D
Cuadra	Logement en attique d'un immeuble haussmannien
Svenn Architectures	REH(à)-venir
Svenn Architectures	REH(à)-venir étudiants

Par ailleurs, le jury a mentionné 3 propositions jugées intéressantes : Atelier Bastille ; homDo architectes ; Simon Morville, architecte.

Calendrier de la suite du programme

Rencontre avec les lauréats REHA2..... décembre 2012/janvier 2013
Les Ateliers techniques (REHA) premier trimestre 2013
Colloque national..... premier semestre 2013

Pour plus d'informations
Virginie Thomas
virginie-d.thomas@developpement-durable.gouv.fr
Christophe Perrocheau
christophe.perrocheau@i-carre.net

SÉMINAIRE

PREBAT 2
Amélioration énergétique en copropriétés :
les leviers pour déclencher les travaux

Le premier séminaire d'échanges sur l'avancement des travaux des équipes sélectionnées pour leur recherche-action portant sur les copropriétés souhaitant engager des travaux de réhabilitation thermique s'est tenu lundi 12 novembre à l'Arche de la Défense, avec plus de 120 participants.

Les dossiers présentés par une partie des lauréats étaient :

- le carnet d'entretien amélioré et le plan comptable au service de la rénovation énergétique (COPRO +),
- comment développer la création de fonds de travaux dans les copropriétés pour favoriser les rénovations énergétiques ? (ARC),
- qui sont les leaders énergétiques dans les copropriétés et quelles sont leurs stratégies, méthodes et bonnes pratiques pour favoriser la rénovation énergétique ? (ARC),

- SOLOMA/REHA – Un bouquet d'offres et de solutions reproductibles pour une requalification thermique et architecturale (Architecture PELEGRIN),

- Panama : cours et courettes – Valorisation du patrimoine par mutualisation/amélioration des cours et courettes d'îlots de bâtiments anciens en site urbain, avec rénovation énergétique (POUGET Consultants).

Le deuxième séminaire aura lieu le mercredi 12 juin 2013 à l'Arche de la Défense, salle 1.

Pour plus d'informations
Pascal Lemonnier
pascal.lemonnier@developpement-durable.gouv.fr

CONCOURS

EUROPAN 12
La ville adaptable -
Insérer les rythmes urbains

La douzième session du concours European, dont le thème est « la ville adaptable », destinée aux architectes européens de moins de 40 ans, sera lancée au premier trimestre 2013. Les projets devront prendre en compte les rythmes et les cycles de vie des espaces urbains pour qu'ils s'adaptent au changement sans perdre leur originalité.

Calendrier prévisionnel

- Lancement du concours : mars 2013
- Rendu des projets : juin 2013
- Proclamation des résultats : décembre 2013

Rendez-vous sur le site :
www.european-europe.com

COLLOQUE DE CLÔTURE DU PIRVE

Valorisation des recherches du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement

Ce colloque qui s'est déroulé les 13 et 14 décembre à l'Eurosites République de Paris est la manifestation de valorisation du programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement, financé conjointement par le PUCA (METL), la DRI (MEDDE) et le CNRS. Il avait pour objectif de mettre en évidence, tant les avancées scientifiques que les apports en matière de politiques publiques, sur quatre grandes thématiques que les chercheurs ont investiguées : Ambiances urbaines ; Vulnérabilité et résilience des systèmes urbains ; Natures et villes ; Métabolisme territorial. A chaque session, un temps a été consacré à identifier en quoi ces travaux peuvent-ils aider à la décision, éclairer les politiques publiques ? Conduisent-ils à conforter ou à ré-interroger certaines politiques ? Que mettent-ils en évidence ? Quelles pistes d'évolutions suggèrent-ils ? Proposent-ils de nouveaux questionnements ? De nouvelles dimensions à prendre en compte ?

Pour plus d'informations
Evelyne Lemercier
evelyne.lemercier@developpement-durable.gouv.fr

CONCOURS

EUROPAN 11

L'exposition des « Albums des jeunes architectes et des paysagistes » présentait les portraits et travaux des équipes lauréates de la promotion 2012. Elle s'est tenue du 24 octobre au 9 décembre à la Cité de l'architecture et du patrimoine et poursuivra son itinéraire en région et à l'international en 2013.

Pour en savoir plus :
www.archi.fr/european.fr

La recherche incitative en questions



Vous avez porté et soutenu durant 25 ans la recherche incitative successivement au sein du Plan urbain, du Puca et du Predit. Comment avez-vous vécu le rapprochement entre le Plan construction et le Plan urbain en 1998 pour donner naissance au Puca ?

En tant qu'adjoint au secrétaire permanent du Puca, j'ai vécu une période intéressante mais délicate, car les deux équipes craignaient cette fusion beaucoup plus qu'elles ne la souhaitaient. Et il y a eu une tension profonde que j'ai tendance à schématiser de la façon suivante : d'un côté une posture sociétale et plutôt intellectuelle au Plan urbain, marquée par l'héritage de la Mission de la recherche urbaine créé à une période où la recherche devait expliquer la crise sociétale exprimée en mai 68 ; de l'autre une posture plus opérationnelle du Plan construction, qui a été

notamment l'opérateur de l'innovation architecturale conduite en France dans le logement social. On comprend qu'il ait fallu quelques années pour « faire le Puca », qui paraissait pourtant nécessaire. Il semblait peu logique, en effet, de poursuivre une recherche urbaine dissociée d'une recherche sur la construction et l'aménagement, mais ces craintes que l'une des deux postures domine l'autre ont freiné les apports sur le fond, du moins dans la période « de jeunesse » que j'ai vécue.

En quoi ces antagonismes ont-ils été préjudiciables ?

Je conserve par exemple le regret que nous n'ayons pas réussi à dépasser ces tensions sur le sujet de l'étalement urbain, dans lequel j'ai été personnellement impliqué. D'un côté un programme intitulé « La Ville émergente », qui pouvait passer pour une défense des périphéries ; de l'autre un programme « Ecologie urbaine », qui analysait l'étalement plutôt comme un risque environnemental et urbain, et dans lequel nous avons cherché notamment les moyens de mieux concilier densité et nature. Je crois qu'on peut dire que le politique, à travers les lois, a adhéré à la « vision inquiète » de l'étalement urbain. Mais la réalité suit difficilement, peut-être parce que la recherche n'a pas réussi à donner aux acteurs locaux les éléments de politiques portant cette vision tout en tenant compte des dynamismes réels et des valeurs qui les sous-tendent. Au fond, nous n'avons pas réussi la synthèse entre « Ville, densité, nature » et « Ville émergente », nous sommes restés dans l'affrontement.

Après le Puca, vous avez rejoint le Predit. Qu'est-ce qui distingue pour vous ces entités ?

Le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) repose sur un fonctionnement interministériel structurel, inscrit dans les protocoles d'accord qui se sont succédés depuis 1990. Le Puca est aussi engagé au niveau interministériel, mais de manière ponctuelle, facultative et décidée programme par programme. Par contre, la Plate-forme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment (Prebat) dont le Puca assure le secrétariat, est une entité directement comparable au Predit : le Puca est un service interministériel d'administration centrale, Predit et Prebat étant des « tours de table » d'acteurs. Voilà des distinctions organisationnelles que je trouve importantes, avec une modalité plus consistante dans le cas du Predit. Une autre différence majeure existe : le Predit accorde une part importante à la technologie, avec un rôle fort des industriels qui investissent dans la recherche appliquée. Par comparaison, la place des entreprises de construction ou des aménageurs est significative au Puca mais moins centrale.

Comment jugez-vous cette place accordée à la technologie ?

Les sociétés développées considèrent que seule l'innovation leur permettra de survivre à la mondialisation, d'où cette grande attention apportée à la recherche technologique, particulièrement depuis une dizaine d'années : 2005 a vu la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la mise en place des pôles de compétitivité. Aujourd'hui, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) est en train de déboucher sur des structures nouvelles comme l'Institut de recherche technologique Railenium ou l'institut d'excellence pour les énergies décarbonées Védécom. La technologie est ainsi de plus en plus prégnante dans la recherche transport. Cette tendance est compréhensible au vu de la compétition internationale, mais elle pose question car, dans le même temps, les politiques publiques ont de plus en plus besoin de repères et d'outils pour s'inscrire dans le moyen et long terme (le climat en 2050 par exemple) alors que l'incertitude domine. Pour faire face à ces enjeux, la part de la recherche restant pour les politiques publiques est aujourd'hui trop mince. Cela a été relevé par le rapport d'évaluation du Predit 3 (2002-2007), mais la situation a continué à se détériorer sur ce plan. Cette évolution est aggravée par le fait que les tensions budgétaires globales conduisent à des diminutions dramatiques des budgets incitatifs disponibles dans les ministères techniques comme le Medde, ministères qui sont logiquement les plus sensibles aux enjeux de politiques sectorielles. Vu du ministère du budget, on ne voit pas toujours l'utilité de ces programmes développés au sein des ministères : on considère probablement que « l'ANR devrait suffire ».

Cette situation vous inquiète-t-elle ?

L'ANR couvre la totalité des domaines de recherche (santé, agriculture, environnement...) et la recherche finalisée ne représente environ que la moitié de ses programmes, l'autre moitié laissant les chercheurs plus libres de leurs orientations tout en soutenant l'excellence scientifique. Dans ce contexte, les programmes incitatifs de l'ANR ne peuvent pas porter les enjeux des politiques sectorielles avec la finesse thématique de ce qui se pratique dans un ministère comme le Medde. Prenons par exemple la thématique « Déplacements et inégalités », que nous avons initiée lorsque j'étais au Puca, conjointement avec le Predit. La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), publiée en 1982, énonçait « le droit au transport », mais 15 ans plus tard, nous nous ne savions pratiquement rien sur l'évolution des inégalités dans les transports depuis cette loi. Quelques chercheurs isolés avaient ouvert ce sujet comme Jean-Pierre Orfeuil, spécialiste des mobilités urbaines, qui avait analysé les budgets consacrés par les ménages d'Ile-de-France au logement et aux déplacements et montré combien le transport « pesait lourd » pour les ménages des périphéries éloignées. C'était un premier angle de connaissance et le programme lancé par le Puca a cherché à approfondir ce sujet des inégalités et lui donner de l'ampleur. 17 recherches ont pu être réalisées, ce qui a permis de mettre en évidence des aspects significatifs de la thématique. Ce type de sujet est trop fin pour être traité avec cette consistance au niveau de l'ANR. L'incitatif depuis un ministère technique a, ici, tout son rôle à jouer. Autre exemple : je me souviens avoir voulu associer l'ANR à un programme du Predit sur le déplacement des personnes en situation de handicap, dans le prolongement de loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'ANR n'a accepté que très partiellement, jugeant à l'époque que ce sujet relevait d'une approche sociale, sans véritables enjeux technologiques et industriels. Pourtant, nous avons besoin de la technologie pour appliquer cette loi (par exemple pour mettre au point des marchepieds intelligents automatisés pour accéder au train ou des assistances à l'orientation des malvoyants) et le vieillissement de la population va élargir sensiblement le champ d'application de ces dispositifs. Là encore, c'est un ministère technique qui a porté une telle thématique nouvelle auprès des chercheurs, en s'appuyant sur quelques précurseurs parmi eux.

Quels sont les points de convergence entre le Puca et le Predit ? Existe-t-il un terrain de coopération ?

Les coopérations Puca/Predit sont théoriquement « naturelles ». Le Plan urbain puis le Puca ne pouvaient pas ne pas prendre en compte la question de la mobilité, si prégnante dans les modes de vie d'aujourd'hui et dans la structuration des espaces. De son côté, le Predit doit évidemment « remonter » de la gestion des transports, intégrant la technologie et les organisations, aux déterminants de la mobilité. Là est l'espace de coopération. Outre le programme « déplacements et inégalités », la coopération a pu s'exprimer aux travers de programmes comme « Lieux mouvements de la ville » et « Gares et quartiers de gares » qui impliquaient la DRAST (Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques) dans le cadre du Predit. On peut également mentionner une recherche sur la périurbanisation, co-financée par le Puca et le Predit.

Comment entrevoiez-vous l'avenir de la recherche incitative ?

Au regard de la faiblesse des budgets alloués à la recherche incitative des ministères techniques, on ne peut qu'être inquiet. Nous atteignons un niveau de ressources qui va imposer une mise en question des modalités de travail. Déjà, depuis l'an dernier, la DRI a décidé de diviser par deux le nombre de ses appels à propositions dans le cadre du Predit. Les années qui viennent ne s'annoncent pas meilleures et je ne sais pas quelles adaptations seront trouvées. Ce qui est sûr, comme je crois l'avoir montré avec deux exemples, c'est que la finesse thématique des résultats de recherche pour les politiques publiques va en pâtir. Dans l'espoir de jours meilleurs sur le plan budgétaire, il faut absolument démontrer clairement l'utilité de ce que produit cette incitation depuis les ministères techniques. A cet égard, la communication et la diffusion des résultats, dans des journaux, revues, colloques et formations doivent être particulièrement soignées. Elles doivent être une plus-value indiscutable de ces programmes, au service des politiques publiques et plus généralement de la société. Tout programme de recherche et toute recherche significative devraient faire l'objet d'une synthèse des résultats et de sa diffusion via ces diverses occasions. Beaucoup est fait déjà, mais c'est un axe de progrès toujours plus vital.

Entretien réalisé par Pierre Derrouch

Bio express

Ingénieur de l'École Centrale de Lyon, Bernard Duhem débute sa carrière dans la coordination de chantier pour une entreprise de bâtiment. Il rejoint ensuite pour huit ans les services de la Ville de Grenoble, avec des activités successives de programmation des travaux dans les bâtiments municipaux, de pilotage d'opérations d'aménagement urbain et de gestion technique globale d'un secteur géographique de la ville. À partir de 1984, il exerce au ministère de l'Équipement des fonctions de gestion de programmes incitatifs de recherche, dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et des transports. Secrétaire permanent adjoint du Plan urbanisme construction architecture de 1998 à 2001, il devient de novembre 2001 à octobre 2012 secrétaire permanent du Predit, programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres.

Ouvrages

- « *Green structure and urban planning* » : ouvrage collectif rapport du Cost C11, codirection, Éditions de la Commission européenne, 2005
- « *Villes et transports* » : actes du séminaire Plan Urbain, 2 tomes, 1993-1994, publication interne ministère de l'Équipement, codirection

